

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 24 mars 2017 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

NOR : INTE1705706A

Le ministre de l'économie et des finances, le ministre de l'intérieur, la ministre des outre-mer et le secrétaire d'Etat chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code des assurances, notamment ses articles L. 111-5, L. 122-7, L. 125-1 à L. 125-6 et A. 125-1 et suivants ;

Vu les avis rendus le 21 février 2017 par la commission interministérielle instituée par la circulaire n° 84-90 du 27 mars 1984 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les inondations et coulées de boue, les inondations par remontée de nappe phréatique, les mouvements de terrains (hors sécheresse géotechnique) et les séismes.

Les communes faisant l'objet d'une constatation de l'état de catastrophe naturelle sont recensées en annexe I ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

Les communes dont les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sont rejetées, sont recensées en annexe II ci-après, pour le risque et aux périodes indiqués.

**Art. 2.** – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances, lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises.

En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant.

**Art. 3.** – La franchise applicable est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque, au cours des cinq années précédant la date de signature du présent arrêté, dans les communes qui ne sont pas dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour le risque concerné.

Pour ces communes, le nombre de ces constatations figure entre parenthèses, dans l'annexe I. Il prend en compte non seulement les constatations antérieures prises pour un même risque, mais aussi la présente constatation.

**Art. 4.** – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 24 mars 2017.

*Le ministre de l'intérieur,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile*  
*et de la gestion des crises,*  
J. WITKOWSKI

*Le ministre de l'économie*  
*et des finances,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur « assurances »,*  
T. GROH

*La ministre des outre-mer,*  
Pour la ministre et par délégation :  
*La directrice générale des outre-mer,*  
C. ORZECOWSKI

*Le secrétaire d'Etat*  
*chargé du budget*  
*et des comptes publics,*  
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation :  
*Le sous-directeur,*  
V. MOREAU

ANNEXES

ANNEXE I

**Communes reconnues en état de catastrophe naturelle**

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

*Inondations et coulées de boue du 21 novembre 2016 au 22 novembre 2016*

Commune de Saint-Julien-en-Beauchêne (1).

*Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2016*

Commune de Trescléoux (1).

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

*Inondations et coulées de boue du 24 juin 2016*

Commune de Brive-la-Gaillarde.

DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

*Inondations et coulées de boue du 19 décembre 2016 au 20 décembre 2016*

Commune d'Olmiccia.

*Inondations et coulées de boue du 19 décembre 2016 au 21 décembre 2016*

Commune de Palneca (1).

*Inondations et coulées de boue du 21 janvier 2017 au 23 janvier 2017*

Communes de Bonifacio (1), Carbini (2), Conca, Lecci, Porto-Vecchio, Quenza (1).

*Inondations et coulées de boue du 22 janvier 2017 au 23 janvier 2017*

Communes de Monacia-d'Aullène (2), Olivese (1), Sartène, Zonza.

*Inondations et coulées de boue du 23 janvier 2017*

Commune de Figari (2).

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE

*Inondations et coulées de boue du 19 décembre 2016 au 20 décembre 2016*

Communes d'Aléria, Corscia (2), Croce (2), Gavignano, Ghisonaccia, Ghisoni (3), Monacia-d'Orezza (5), Pietroso (3), Saliceto, Vallecalle (5), Venzolasca, Vezzani (3).

*Inondations et coulées de boue du 19 décembre 2016 au 21 décembre 2016*

Commune de Valle-di-Rostino.

*Inondations et coulées de boue du 20 décembre 2016*

Commune de San-Lorenzo (3).

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue du 13 octobre 2016 au 14 octobre 2016*

Commune de Fontès (1).

## DÉPARTEMENT DE L'INDRE

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 27 mai 2016 au 3 juin 2016*

Commune de Châteauroux (1).

## DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

*Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2016*

Commune de Talaudière (La).

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 mai 2016 au 10 juin 2016*

Commune de Guilly (1).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 30 mai 2016 au 4 juillet 2016*

Commune de Saint-Germain-des-Prés (1).

## DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

*Inondations et coulées de boue du 15 juin 2016*

Commune d'Agen.

## DÉPARTEMENT DE LA MARNE

*Inondations et coulées de boue du 30 mai 2016 au 1<sup>er</sup> juin 2016*

Commune de Joiselle (1).

## DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 7 juin 2016*

Commune de Thumeréville (2).

*Inondations et coulées de boue du 8 juin 2016*

Commune de Gugney (1).

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 27 mai 2016*

Commune de Merris (2).

*Inondations et coulées de boue du 23 juin 2016*

Commune de Sémeries.

*Inondations et coulées de boue du 18 novembre 2016 au 19 novembre 2016*

Commune d'Oudezeele.

*Inondations et coulées de boue du 18 novembre 2016 au 20 novembre 2016*

Communes d'Esquelbecq, Wylder.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 8 mars 2016*

Commune de Maretz (1).

## DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

*Inondations et coulées de boue du 18 novembre 2016 au 19 novembre 2016*

Communes de Saint-Etienne-au-Mont, Samer.

## DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 18 février 2015 au 3 mars 2015*

Commune de Lézignan (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 24 février 2015 au 27 février 2015*

Commune de Saint-Créac (1).

*Inondations par remontée de nappe naturelle du 24 février 2015 au 28 février 2015*

Commune de Juncalas (1).

## DÉPARTEMENT DU RHÔNE

*Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2016*

Communes de Châtillon, Grézieu-la-Varenne, Lucenay, Oullins, Tassin-la-Demi-Lune.

*Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2016 au 23 novembre 2016*

Communes de Francheville, Marcilly-d'Azergues.

## DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

*Inondations et coulées de boue du 24 novembre 2016 au 25 novembre 2016*

Commune de Tignes.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 24 novembre 2016 au 25 novembre 2016*

Commune de Tignes.

## DÉPARTEMENT DU VAR

*Inondations et coulées de boue du 21 novembre 2016 au 22 novembre 2016*

Commune de Plan-d'Aups-Sainte-Baume (1).

## DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Inondations et coulées de boue du 30 mai 2016*

Commune de Nesmy (1)

## DÉPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 6 novembre 2015 au 7 novembre 2015*

Commune de Lamentin (Le).

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 septembre 2016 au 5 septembre 2016*

Communes de Lorrain (Le), Sainte-Marie.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 4 septembre 2016 au 6 septembre 2016*

Commune de Basse-Pointe.

## ANNEXE II

**Communes non reconnues en état de catastrophe naturelle**

## DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

*Inondations et coulées de boue du 21 novembre 2016 au 22 novembre 2016*

Commune de Saint-Jean-de-Muzols.

*Inondations et coulées de boue du 21 novembre 2016 au 23 novembre 2016*

Commune de Pranles.

## DÉPARTEMENT DES ARDENNES

*Inondations et coulées de boue du 18 mai 2016*

Commune de Doumely-Bégny.

*Inondations et coulées de boue du 25 mai 2016*

Commune de Doumely-Bégny.

## DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

*Inondations et coulées de boue du 24 novembre 2016*

Commune de Menglon.

## DÉPARTEMENT DE L'EURE

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2016 au 5 juin 2016*

Commune de Tournedos-sur-Seine

## DÉPARTEMENT DU GARD

*Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2016 au 23 novembre 2016*

Commune de Villeneuve-lès-Avignon.

*Inondations et coulées de boue du 22 novembre 2016 au 24 novembre 2016*

Communes de Codolet, Saint-Julien-de-Peyrolas.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 3 avril 2014 au 7 avril 2014*

Commune de Montesquieu-Volvestre.

## DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

*Inondations et coulées de boue du 13 février 2016 au 14 février 2016*

Commune de Saint-Christoly-de-Blaye.

## DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

*Inondations et coulées de boue du 23 novembre 2016 au 24 novembre 2016*

Commune de Fontès.

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 13 octobre 2016 au 14 octobre 2016*

Commune de Cournonterral

## DÉPARTEMENT DU LOIRET

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 31 mai 2016 au 2 juin 2016*

Commune d'Aillant-sur-Milleron.

## DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Inondations et coulées de boue du 4 juin 2016*

Commune de Pont-à-Mousson.

## DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014*

Commune de Waldhouse.

## DÉPARTEMENT DU NORD

*Inondations et coulées de boue du 19 novembre 2016*

Commune d'Arnèke.

*Inondations et coulées de boue du 19 novembre 2016 au 20 novembre 2016*

Commune de Wormhout.

## DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME

*Inondations et coulées de boue du 28 mai 2016 au 29 mai 2016*

Commune de Chas.

## DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

*Séismes du 28 avril 2016*

Commune de Château-d'Olonne.

## DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

*Séismes du 2 mai 2016*

Commune de Saint-Brice-sur-Vienne.

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

*Mouvements de terrain (hors sécheresse géotechnique) du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 septembre 2016*

Commune de Mennecy.